



POUR AIDER LES ÉLÈVES À PRENDRE LE CHEMIN DE LA RÉUSSITE...

Le code de vie de l'école a été élaboré pour créer un milieu de vie **sécuritaire et respectueux** afin que tous puissent **s'y sentir bien**. Il tient compte des **valeurs éducatives** de tous les intervenants. Il vise à développer **le sens des responsabilités** et le contrôle de soi. Ainsi, NOTRE école sera un lieu propice à l'apprentissage dont nous serons fiers.

VALEURS DE L'ÉCOLE

1. RESPECT

2. ENGAGEMENT

3. COLLABORATION

RÈGLES DE VIE	POURQUOI ?	EXEMPLES
1. Je suis les directives données par l'adulte dans le temps demandé.	Pour assurer un milieu sécuritaire, harmonieux et propice aux apprentissages.	✓ J'écoute lorsque l'adulte parle. ✓ Je me mets en action rapidement. ✓ Je collabore lorsqu'une consigne est donnée.
2. Je m'adresse poliment à tous avec un ton de voix modéré.	Pour favoriser des relations respectueuses et positives.	✓ Je dis bonjour, s'il vous plaît et merci. ✓ J'utilise un langage respectueux. ✓ Je parle calmement aux autres.
3. Je parle lorsque c'est permis.	Pour permettre à tous d'apprendre, de travailler et d'être entendus.	✓ J'attends mon tour de parole. ✓ Je lève la main lorsque demandé. ✓ Je respecte les moments de silence.
4. Je circule lorsque c'est permis sans déranger.	Pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement dans l'école.	✓ Je marche calmement. ✓ Je respecte les déplacements autorisés. ✓ Je fais attention aux activités des autres.

*** Toutes autres situations considérées inappropriées pourraient être sanctionnées selon le jugement de l'équipe-école.

MOYENS POUR AIDER LES ÉLÈVES DANS LEURS APPRENTISSAGES

Pour vivre en harmonie, il est nécessaire de respecter les règles. Nous soulignerons les bons coups de différentes façons et nous soutiendrons les élèves ayant des difficultés par des mesures d'accompagnement.



Mesures d'accompagnement

Les interventions mises en place s'inscrivent dans une approche bienveillante et éducative en gardant en tête que les enfants sont en apprentissage.

Sanctions

En cas de non-respect d'une règle de conduite, la direction se réserve le droit d'appliquer l'une des sanctions et/ou d'imposer des gestes réparateurs décrits ci-dessous, et ce, en fonction de la **nature**, de la **gravité**, de la **fréquence** et de la **récurrence des manquements**, selon une **approche graduelle**, dont notamment :

- Avertissements verbaux ou écrits,
- Rappel des comportements attendus.
- Geste de réparation.
- Reprise de temps.
- Feuille de réflexion écrite.
- Rencontre avec la T.E.S. ou la direction
- Message écrit et/ou appel aux parents.
- Ateliers de rééducation ou de sensibilisation.
- Excuses (lettre, dessin, verbales ou écrites).
- Feuille de route et/ou contrat relationnel.
- Lettre ou appel de la direction aux parents.
- Plan d'action avec toute l'équipe d'intervenants.
- Journée de réflexion à l'interne.
- Rencontre des parents.
- Retrait du service du dîner.
- Retrait des classes à l'externe (suspension).
- Expulsion.
- Retenue.
- Retrait du cellulaire, des écouteurs ou de tout autre appareil mobile personnel.
- la réparation ou le remplacement d'un bien endommagé.
- la participation à des cercles de discussion.
- la participation à des séances de médiation.
- l'exécution de travaux communautaires.
- Autres.

Civisme

L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et plus particulièrement, il se doit :

1. de respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
2. d'agir et de communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves, et le personnel de l'école en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
3. de ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence;
4. de vouvoyer le personnel de l'école;
5. d'utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;
6. de respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
7. d'être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
8. de prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
9. de respecter le code vestimentaire de l'école;
10. de contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain, sécuritaire et exempt de toute forme de manifestation de haine ou de discrimination, motivée notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou de genre, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique, l'âge, l'origine ethnique ou nationale et la condition sociale;
11. de participer aux activités de l'école concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation, la violence, les manifestations de haine et la discrimination.

